

Arrêté

Générale

colonial

# Arrêté n° n° 1219 du 30 novembre 1559 portant attribution d'indemnité

n° 1219

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
30 novembre 1939

Numéro JO  
n° 11 du 30/11/1939

Date du numéro  
30 novembre 1939

## VISAS

Le gouverneur de la Côte française de français et de la Somalis et dépendances Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu**le décret du 2 mars 1912 fixant le statut œil personnel des douanes coloniales

**Vu**le décret du 30 août 1938 réorganisant le cadre du personnel métropolitain des d'origines à la C. FE.

**Vu**l'arrêté n° 95 du septembre 1934 terminant le taux de l'indemnité professionnelle des vérificateurs des douanes

**Vu**la décision n° 1031 du 11 octobre 1939 portant affectation dans le personnel du Service des douanes

## TEXTE INTÉGRAL

Art1; L'article Le de la décision n° 1051 du 11 octobre 1939 susvisée est complété ainsi qu'il suit : « M, Bodin aura droit en cette qualité à l'indemnité de 1,500 francs l'an prévue par arrêté n° 589 du 7 septembre 1939, » Art, 2, — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout et besoin sera

hubert deschamps